Yachting Club des Calanques de Cassis

La Cassidaigne 2018

Sommaire

- Contacts - Annuaire 2
- Animations - Activités 2018 3
- Club House 4
- Assemblée Générale du 17 mars 2018
  - Compte rendu AG 5
  - Organisation du CA 9
  - Rapport moral 2017 10
  - Rapport financier 12
- Evènements - Photos 13
- Activités Subaquatiques 2018 19

Yachting Club des Calanques de Cassis
BP 67 - 13714 CASSIS Cedex
Siège social : Maison des Associations, rue Séverin Icard – 13260 Cassis
Siret n°32591889400016

Contacts - Annuaire

YCCC	
mail	ycccpm1968@gmail.com
internet	http://www.yachting-club-calanques-cassis.com
Secrétariat Général	**06 60 51 21 76**
François Garcia, Secrétaire général	**06 32 93 09 88**
Christian Knoerr, Président	**06 73 94 44 05**
Robert Charron, Trésorier	**06 77 02 22 23**
Port-Miou	
Capitainerie	**04 42 01 96 24 - 06 26 84 51 58 - VHF 9**
Mer - Navigation	
Crossmed	**04 94 61 71 10 /16 - 196 - VHF canal 16** **Bulletins diffusés sur canal VHF 79 ou 80**
Météo Marine	**04 42 09 09 09 - VHF canal 63**
Pompiers en mer	**112**
Sémaphore	**04 42 08 42 08**
SNSM en mer	**1616**
Ports	
Cassis	**04 42 01 96 24**
La Ciotat	**04 95 09 52 60**
La Pointe Rouge	**04 91 99 75 67**
Port Corbières	**04 91 03 85 83**
Cassis	
SAMU	**15**
Médecins	**04 42 01 33 33**
Pompiers	**04 42 01 99 30 - 18**
Gendarmerie	**04 42 01 90 22 - 17**
Police Municipale	**04 42 01 70 26 (jour) - 04 42 01 01 74 (nuit)**
Taxis	**06 07 90 40 66**

Animations - Activités 2018

Samedi 13 janvier	Gâteau des rois
Samedi 17 mars	AG YCCC
Samedi 14 avril	Plongée Calanque, repérage zone de nettoyage
Samedi 21 avril	Nettoyage de la Calanque et apéritif dinatoire
Dimanche 29 avril ou 6 mai	Régates avec l'UNPMC
19, 20, 21 mai	Croisière Porquerolles ou Les Embiez
Samedi 9 juin	Repas YCCC en soirée
Dimanche 10 juin	Nettoyage des massifs
Samedi 23 juin	Fête de la musique et des voisins
Jeudi 28, vendredi 29 juin	Accueil 13 à la Voile, régate FFV
Samedi 7, dimanche 8 juillet	Accueil régate DUO UNM
JUILLET - AOUT	VACANCES
Samedi 8 septembre	Forum des associations Cassis
Samedi 15, dimanche 16 sept	Coupe de l'Union Nautique
Dimanche 7 octobre	Sortie pêche avec apéritif au YCCC
Samedi 21 octobre	Repas coquillages
Samedi 8 décembre	Arbre de Noël du YCCC

Le club house est notre lieu privilégié de rencontre, de nous tous, les sociétaires du YCCC. Nous y échangeons nos aventures, nos expériences, nos points de vue.

C'est le point de départ des activités proposées et l'espace convivial pour s'y retrouver autour d'un pot, d'un apéritif. La fête des voisins, la Paëlla, la fête de la musique, la dégustation coquillages sont autant de moments de détente que nous apprécions tous.

Chacun de nous peut y organiser une fête, de famille, entre amis. Il suffit tout simplement de programmer l'évènement. Les organisateurs du club sont là pour vous guider.

N'hésitons pas à faire vivre cet endroit magique, il ne peut que renforcer notre volonté à tous de profiter de nos loisirs nautiques dans ce site exceptionnel, pour de longues années……

Assemblée Générale du 17 mars 2018

14h00 Meva à Cassis

Compte rendu

49 sociétaires présents, 38 sociétaires représentés

Accueil - Mot du Président

Remerciements aux sociétaires venus particulièrement nombreux au nom du Président et de tout le CA.

La 50ème AG du YCCC est ouverte, c'est une belle histoire qui dure depuis 1968 et qui doit perdurer.

Le nombre de bateaux stationnés dans la Calanque baisse d'année en année. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette diminution : certains plaisanciers souhaitent quitter le plan d'eau et de ce fait perdent leur AOT. L'impossibilité actuelle de transmettre l'AOT lors de la cession totale ou partielle (copropriété) du bateau. D'autres, de leur plein grès, quittent la calanque pour des motifs divers. Nous devons dialoguer avec les autorités de tutelles ; la ville, la DDTM et le parc national.

Il est essentiel de travailler sur :

- L'ouverture de l'AOT aux copropriétaires
- La cession gratuite de l'AOT aux enfants
- La création de nouvelles AOT pour maintenir un nombre de bateaux suffisant pour un équilibre financier

Christian Knoerr présente l'ordre du jour de l'Assemblée et passe la parole à François Garcia.

Rapport moral 2017 présenté par François Garcia (joint en annexe)

Question de Roger Gavin Millan

« Je m'inquiète de voir que le nombre d'adhérents baisse et que vous ne réagissiez pas ? Comment expliquer cette baisse qui est dangereuse car cela entraine une baisse de notre représentation au sein de l'UNPM »

François Garcia précise qu'en 2017 nous avons eu 11 nouveaux sociétaires (à compléter par François)

Christian Knoerr signale que comme indiqué précédemment, au fur et à mesure du temps, certains sociétaires ne renouvellent pas leur AOT, d'autres partent sur de nouveaux projets et les AOT sortantes ne sont pas renouvelées (AOT 2004 - 2019). Ceci a forcément pour conséquence la diminution du nombre de bateaux dans la calanque et donc à l'YCCC.

Question de Franck Delagrande :

« Pourquoi les copropriétaires de bateaux non titulaires d'AOT ne peuvent pas voter alors qu'ils le faisaient jusqu'à maintenant ? »

Après lecture des statuts, « il ne comprend pas l'article n°5 » cet article pourrait être refondé ainsi que d'autres. Toutefois, Christian Knoerr regrette que l'ensemble des sociétaires payant cotisation ne soit pas considérés comme

membres actifs et comprend leur mécontentement. Il souhaite que les statuts soient revus dans cette orientation.

Christian Knoerr rappelle que jusqu'à 2016, les votes étaient faits à mains levées par les présents dans la salle.

Intervention de Jean-Pierre Benzitoun

Il donne ses impressions concernant la gestion de la calanque et sur les rapports entre la capitainerie et les sociétaires. Il se plaint du manque de services, du manque de neutralité du gestionnaire. Il signale qu'il existe de nombreuses situations conflictuelles. Les tarifs augmentent alors que les moyens baissent. Il existe aussi un problème au niveau des amarrages à l'arrière et on ne peut pas plonger et faire le travail.

« Jean Pierre s'interroge sur la satisfaction des sociétaires concernant la gestion de la calanque ».

Plusieurs sociétaires affirment ne pas avoir de problème particulier et déclarent que ça se passe bien pour eux. D'autres au contraire regrettent le manque d'efficacité des interventions du personnel de la capitainerie. Un sociétaire précise qu'il a eu 2 déclarations d'accident, un dû à l'ancien gestionnaire et un 2ème récemment dû au déplacement de son bateau par le nouveau gestionnaire.

Christian Knoerr précise que nous ne sommes pas responsables de la gestion du plan d'eau. Pour l'amarrage arrière, on peut plonger avec l'autorisation du gestionnaire et sous sa surveillance pour des raisons de sécurité.

Intervention et question de Michel Flayol

Il fait part de son expérience concernant les amarrages des bateaux à la trémie. La solidarité entre plaisanciers est un élément très important que nous devons garder.

« Quelle est la position du YCCC par rapport au naufrage du bateau Kotchika ? »

CK : la Capitainerie n'est responsable que de l'amarrage arrière par contre en cas de besoin, elle utilise un bout en polypropylène bleu provisoire pour sécuriser le bateau avant intervention du propriétaire.

Tous les plaisanciers doivent être vigilants et reporter les anomalies ou autres problèmes à la capitainerie pour laisser une trace. Vous pouvez également me contacter pour que je fasse le nécessaire.

Concernant le naufrage du bateau Kotchika, Jean Pierre Benzitoun redit qu'il n'est pas venu pour parler de son cas.

Néanmoins, Christian Knoerr répond qu'il est important de répondre à la question de Michel Flayol pour clarifier la position de l'YCCC. Tout d'abord il regrette profondément ce naufrage, comprend et partage l'émotion qu'elle a suscitée.

Suite à une décision du conseil d'administration, l'YCCC a décidé de ne pas se porter partie civile.

Une procédure est en cours et par discrétion, aucune autre information ne sera communiquée dans ce compte rendu.

Intervention de Joël Rachez

Il était présent lors du naufrage et donne son témoignage sur le Kotchika et sur différents sinistres tels que le vol du bateau d'un sociétaire, la barque abimée à l'entrée de la calanque rive est. Il dénonce la responsabilité du gestionnaire dans cette affaire et précise que les mauvaises conditions météo annoncées n'ont pas entrainées une surveillance accrue.

En tant que candidat à la Présidence, Il se présente et parle de son expérience en tant que marin et de sa connaissance du milieu maritime avec son tour du monde.

Un débat à lieu sur l'efficacité des actions de l'équipe de la capitainerie et sur les sujets à traiter lors d'une assemblée générale. Certains participants lui coupent la parole en estimant que son intervention ne concerne pas les sujets à traiter dans une assemblée générale.

Résultats du vote du Rapport moral 2017 présenté par François Garcia

4 personnes votent contre le rapport moral :

Roger Gavin Milan, Jean-Michel Glaudas, Joël Rachez et Jean-Pierre Benzitoun

Présentation des comptes par Robert Charron (tableau joint en annexe)

Robert Charron regrette que personne ne soit venu vérifier les comptes le 24 février 2018.

Il rappelle la possibilité pour les sociétaires de demander une subvention pour une amélioration de la sécurité de leur bateau, une participation à l'installation d'une cuve à eau noire ou d'un panneau solaire.

Nous vous rappelons que la cuve à eaux noires va devenir obligatoire.

Cette subvention d'un montant de 100€ est payable une seule fois sur présentation de facture.

Les comptes sont équilibrés et approuvés à l'unanimité par les sociétaires.

Robert félicite François Garcia pour son recours auprès de la MAIF qui permet une économie de 165€.

Lecture des animations prévues pour 2018 (tableau joint en annexe)

Elections des administrateurs et du Président du YCCC

Les candidats aux postes d'administrateurs et de Président se présentent tour à tour à l'Assemblée.

Roger Gavin Millan indique qu'il soutient la candidature de Joël Rachez au poste de Président du YCCC.

Election des Administrateurs du YCCC

Cinq postes d'administrateurs sont à pourvoir, sont candidats :

Jeanine Goubert, Christine Chassaing, Roger Gavin- Millan, François Garcia, Philip Thomé.

Résultat du vote pour les administrateurs après présentation des candidats

- Christine Chassaing : réélue à l'unanimité
- Roger Gavin : réélu avec 7 abstentions
- François Garcia : réélu à l'unanimité
- Jeanine Goubert : réélue à l'unanimité
- Philip Thomé réélu à l'unanimité

Election du Président du YCCC.

En application de l'article 9 des statuts du YCCC, le vote à bulletin secret a été demandé par Joël Rachez pour cette élection.

Sont candidats au poste de Président du YCCC : Christian Knoerr, Joël Rachez.

Chaque candidat se présente à l'Assemblée.

Lecture est faite de la procédure de vote.

Bureau de vote :

Président, Hubert Bellissen; assesseurs, Benjamin Vialard et Michel Flayol

Résultats de l'élection du Président à bulletin secret

Christian Knoerr : 67 voix,

Joël Rachez : 15 voix,

1 Bulletin nul, total : 83

Est élu Président du YCCC : Christian Knoerr

Conformément à la réglementation (art 5, loi 1901) les identités et adresses des sociétaires élus seront communiquées à la Préfecture des BdR service des Associations.

Intervention de Marc de Caneva, adjoint délégué à la mer, mairie de Cassis

Il félicite le président sortant pour sa réélection et son équipe et insiste sur le fait que les enjeux actuels sont importants pour l'année qui vient.

Remerciements

Christian Knoerr informe l'Assemblée de la démission de Jacques Rondet Ginter du poste de Vice-Président de l'YCCC pour des raisons personnelles. L'absence de Jacques sera ressentie lors des Conseils d'Administration et des diverses réunions. Le YCCC le remercie pour le travail accompli notamment sur le dossier « nouvelle calanque 2019 ».

Sincères remerciements à Cécile et à Jacques pour leur engagement bénévole.

Christian Knoerr remercie chaleureusement l'équipe du conseil d'administration et tout particulièrement François Garcia qui a organisé l'Assemblée Générale.

La mise en œuvre du vote pour l'élection du Président n'était pas une mince affaire et a représenté un énorme travail que François a accompli en toute transparence. Christian Knoerr remercie également les autres membres du CA ainsi que leur compagne, compagnon et tous les bénévoles qui répondent présents à chaque manifestation.

Joël Rachez félicite Christian Knoerr pour son élection et souhaite qu'il mette autant d'énergie à défendre les sociétaires qu'il en a mis dans la gestion de sa candidature.

Christian Knoerr conclu et lui répond qu'il préfère les actes aux paroles.

L'occupation de la MEVA étant soumise à un horaire strict, les points inscrits à l'ordre du jour et non soumis au vote des sociétaires :

- *Constitution des commissions : Club House. Animation. Local technique.*
- *Projet « nouvelle calanque 2019 »*
- *Réorganisation du plan d'eau et état des lieux. Travaux.*
- *Rapprochement UPPM/YCCC*
- *Questions diverses.*

ne pouvant être abordés par manque de temps seront examinés en Conseil d'administration et éventuellement communiqués dans la Cassidaine 2018.

L'assemblée est clôturée autour d'un pot de l'amitié.

Cassis le 17 mars 2018

Christian KNOERR Président du YCCC	François GARCIA Secrétaire Général du YCCC

Organisation du Conseil d'Administration et des commission 2018

Gestion et Organisation

Président : Christian Knoerr	Roger Gavin-Millan
Vice-Président : Gérard Lombardon	Muriel Thomas
Secrétaire Général : François Garcia	Philippe Thome
Secrétaire Adjoint : Christine Chassaing	Jannick Le Masson
Trésorier Général : Robert Charron	Jeanine Goubert
Trésorier Adjoint : Daniel Maury	Joël Rachez

Communication, technique et animations

Sorties en mer	Laurent Schaufelberger (coopté)
Informatique, Internet, Cassidaigne	Philippe Andrieux (coopté)
Commandes, manifestations et animations	Daniel Maury et Robert Charron
Régates annuelles extérieures	L'ensemble du bureau
Fêtes des voisins, musique, sociétaires	L'ensemble du bureau
Gestion du Club-house	Christine Chassaing
L'atelier et technique	Robert Charron
Calanque nouvelle 2019	Jacques Rondet, Jannick Le Masson, Joël Rachez

Réunions du Conseil

Une réunion mensuelle le 1er mardi du mois
Accueil des sociétaires désireux d'y assister (prévenir le bureau par mail)
Les âmes de bonnes volontés sont les bienvenues …

Rapport Moral 2017

En tant que secrétaire général du YCCC je vous remercie d'avoir répondu nombreux à notre Assemblée Générale Ordinaire annuelle. Depuis 50 ANS (création du club en 1968, le 30 avril pour être plus précis) notre association représente les plaisanciers, en situation régulière au regard de l'administration, propriétaires de bateau dans la calanque et par extension de nos statuts toute personne désireuse de se joindre à nous, titulaire d'une AOT ou non.

Par définition l'objet social de notre association se décline par sa vocation à défendre ses membres, à animer la vie sportive, sociale culturelle et ludique dans le respect de nos statuts.

Au 31/12/2017 le club compte **157** sociétaires à jour de leur cotisation (**156 en 2016)**

Ce chiffre est stable par rapport à l'exercice 2016, mais mérite une analyse.

Au cours de l'exercice écoulé, nombre de sociétaires ont quitté le club : 11 (départ de la calanque, plus de bateau, vente en copropriété, dc, etc..) ce qui grève notre représentation auprès de l'UNPMC. 12 nouveaux adhérents ont intégré le club sans toutefois obligatoirement posséder un bateau ou être titulaire d'une AOT dans la calanque.

Le Conseil d'administration s'est réuni 10 fois pour définir et vérifier la politique du Club au travers de l'UNPMC et au regard des institutions de tutelles (mairie de Cassis DDTM, Parc des Calanques etc..) Le Conseil a organisé la vie active et ludique de l'Association : animations festives, repas du Club, repas coquillages, croisière aux Embiez, accueil de grandes régates 13 à la voile, DUO CIPRIANI organisée par un club marseillais de renommée (UNM).

Il est évident que nos rapports avec la Capitainerie n'ont pas toujours été des plus conviviaux, quelques rappels à l'ordre impérieux, altercations, sont venus troubler la torpeur et le charme de la Calanque. Un évènement grave : le naufrage d'un bateau appartenant à un sociétaire du YCCC, relayé par un rapport de mer, et en cours de procédure, a suscité de nombreuses réactions justifiées ou non de la part des plaisanciers.

Une autre affaire toute aussi pénible, le vol d'un bateau dans la calanque. Certains ont dit que le YCCC s'est peu ou pas investit dans l'accompagnement de nos sociétaires lors de ces sinistres. Je leur retorquerais que moralement le club a été affecté par ces drames et qu'il a apporté un soutien, même si ce soutient n'a pas été clairement identifié par certain.

En tant que secrétaire général je ne suis pas là pour prendre parti au nom de notre association, l'avenir voire la justice déterminera les responsabilités de chacune des parties prenantes à ces malheureux évènements.

L'implication du Club avec la Capitainerie, Les représentants du YCCC ont assisté et participé activement aux réunions ville /club organisées par la Capitainerie (environ 6) au cours des desquelles nous avons fait état des dysfonctionnements constatés tant sur le plan matériel (entretien, pontons, mouillages, etc..) que sur le plan relationnel avec les plaisanciers (baignade, annexe, utilisation d'engin de plage sur le plan d'eau).

Le contexte de ces réunions est délicat car nous voulons faire admettre par les autorités notre souhait d'améliorer les conditions de notre existence dans la calanque et cela ne va pas toujours de pair avec la réglementation quelquefois obsolète qui est opposé.

Certaines de nos initiatives de coopération avec la Mairie ont été dénigrées - à tort ou à raison peut être - par des sociétaires ayant eu des relations tendues avec l'autorité. Mais ce n'est pas la grande majorité des plaisanciers.

Nos idées, affichées avec pugnacité, sont suivies de retombées positives pour l'ensemble des plaisanciers, ainsi la réorganisation du plan d'eau souhaitée par la DDTM et la Capitainerie (classement du plus petit bateau en fond de clanque au plus grand jusqu'aux trémies…) a été largement revue et corrigée grâce à notre connaissance de la calanque, de ses abords, tirant d'eau, largeur, exposition au vent, etc..

A l'initiative du YCCC, un projet ambitieux d'harmonisation de la calanque impliquant un classement des bateaux par catégories en fonction du type et de la taille et non pas par ordre croissant de grandeur, a été soumis à l'UNPMC et à la Capitainerie. Pour en final être accepté par tous. La mise en œuvre de ce projet a déjà débuté en fond de calanque.

Le club a participé avec l'UNPMC à plusieurs conseils d'administrations UNPMC au cours desquels nous avons fait remonter nos avis, nos propositions d'amélioration de notre existant dans la calanque et de nos doléances. L'UNPMC fédère les 4 clubs de la Calanque et à ce titre est chargée des relations avec les autorités (mairie, DDTM, Parc) et notamment dans le cas de la nouvelle AOT 2019.

Il est quasiment certain que cette nouvelle AOT 2019 aura des retombées importantes sur le plan gestion du plan d'eau mais surtout sur les conditions de notre présence dans la calanque.

Nos AOT individuelles seront-elles reconduites dans les mêmes conditions ? leurs transmissions entre copropriétaires, héritiers, seront-t-elles enfin autorisées ? les règles de changement de bateau seront-elles assouplies ?

Toutes ces questions, à ce jour sans réponse, demeurent dans l'expectative… 2018 est la phase préparatoire à cette nouvelle réglementation dont nous ne savons pas ce qu'elle sera. Il est donc évident que nos clubs, notre Union Nautique soient présents à chaque instant des négociations ou il sera possible d'affirmer nos revendications dans l'intérêt de tous.

Le Conseil d'administration du YCCC, quelques soient les orientations qu'il prendra à l'avenir devra tenir compte des aspirations des sociétaires.

Merci

Le YCCC reste un grand Club… contrairement à ce que j'ai pu lire récemment, et il saura le faire entendre.

François Garcia

Rapport Financier

Budget - état au 31/12/2017

Produits

	Prévisions	Réalisé
Subvention Mairie	4 000,00	4 000,00
Cotisations	8 500,00	8 135,00
Licences *FFV*	1 200,00	276,00
Animations	3 000,00	1 700,00
Apport Cpt Banque	3 000,00	3 000,00
13 A LA VOILE	2 000,00	2 348,30
DUO UNM	2 000,00	1 767,60
Remb MAIF		165,00
Total	23 700,00	21 404,90

Dépenses

	Prévisions	Réalisé
Fonctionnement	5 850,00	5 800,55
Cotisation FNS 13	600,00	624,00
Cotisation UNPMC	800,00	685,00
Adhésion *FFV*	600,00	698,00
Licences *FFV*	1,200,00	608,00
Animations	4 800,00	4 419,31
Subventions YCCC	1 000,00	
Assurances	850,00	477,15
DUO UNM	2 000,00	1 967,60
13 à la Voile	2 000,00	2 645,83
Droit de la Mairie	4 000,00	2 076,00
Total	23 700,00	20 001,44

Solde au 31/12/2016	Produits 2017	Dépenses 2017	Solde au 31/12/2017
4 464,12 €	+ 21 404,90	- 20 001,44	5 867,58 €

Compte Chèque	31/12/2016	31/12/2017
	4 464,12 €	5 867,58 €

Livret A	31/12/2016	31/12/2017
	37 055,88 €	34 320,67 €

Budget prévisionnel 2018

Produits

Subventions Mairie	4 000,00
Cotisations Adhérents	8 500,00
Licences *FFV*	800,00
Animations	3 000,00
Apport Cpt Banque	2 600,00
13 A LA VOILE	2 500,00
DUO UNM	2 000,00
Autres produits	300,00
Prestations de service	-
	-
	-
Total	23 700,00 €

Dépenses

Fonctionnement	5 800,00
Cotisation FNS 13	700,00
Cotisation UNPMC	950,00
Adhésion FFV	700,00
Licences FFV	800,00
Animations	5 000,00
Subvention YCCC	1 000,00
Assurances	750,00
Duo UNM	2 000,00
13 à la Voile	2 000,00
Droit de Mairie	4 000,00
Total	23 700,00 €

AG 2018

La 50e assemblée générale des plaisanciers du YCCC

La 50e assemblée générale du Yachting-Club des Calanques de Cassis (YCCC) s'est tenue à la MEVA en présence de Marc De Caneva, adjoint à l'environnement et à la vie maritime, représentant le maire de Cassis.

"*Cinquante ans, c'est un bel âge, 1968, c'était le début du YCCC, une belle histoire qui doit perdurer*, a déclaré le président Christian Knoerr dans son propos introductif. *Pour autant, le renouvellement des sociétaires et des titulaires de bateaux ne fonctionne pas, c'est préoccupant. Autre question préoccupante, celle de la place des jeunes à l'avenir. Ces problématiques soulignent l'importance de nos discussions avec les autorités de tutelle: la ville, la DDTM*

> "Seul un dialogue constructif peut nous rendre crédibles et nous faire entendre."

Le président Christian Knoerr (au centre) avec le secrétaire François Garcia et Gérard Lombardon, membre du Conseil d'administration. /PHOTO C.R.

(Direction départementale des territoires et de la mer, Ndlr) et le Parc national des Calanques. Nous devons faire des propositions concrètes dans la perspective du renouvellement en 2019 de l'AOT générale à la ville de Cassis, en particulier sur l'ouverture de l'AOT au copropriétaire d'un bateau, la cession aux enfants et la création de nouvelles AOT, car l'idéal est que nous soyons de 300 à 400 bateaux. Pour cela, seul un dialogue constructif peut nous rendre crédibles et nous faire entendre".

Dans son rapport moral et d'activité, adopté à l'unanimité moins quatre voix, François Garcia, le secrétaire du YCCC, est revenu sur la vie du club au cours de l'année écoulée: les nombreuses réunions tenues par le conseil d'administration, en interne ou avec les partenaires, les animations organisées, dont la plus emblématique est la journée de nettoyage de la calanque.

"*Cette action est importante pour nos partenaires, car elle démontre que nous sommes proactifs. Quand aux déchets que nous remontons, ils ne proviennent pas des plaisanciers mais sont très anciens et sont issus de l'exploitation de la carrière*", a souligné le président Knoerr.

François Garcia a ensuite présenté les activités programmées en 2018, dont les principales sont la plongée de nettoyage de la calanque le 21 avril, la croisière à Porquerolles ou aux Embiez du 19 au 21 mai, le dîner du YCCC le 9 juin, le nettoyage des massifs le 10 juin, l'accueil des régates: 13 à la voile les 28 et 29 juin, Duo Cipriani les 7 et 8 juillet. Sans oublier la fête de la musique et des voisins le 23 juin.

Aux termes des statuts, il fallait ensuite procéder au renouvellement partiel du conseil d'administration. Ont été élus ou réélus à main levée: Philippe Tomé, Christine Chassaing, Jeanine Goubert et François Garcia à l'unanimité, Roger Gavin-Millan (7 abstentions). L'élection du président s'est ensuite jouée à bulletins secrets, Christian Knoerr l'emportant par 67 voix sur Joël Rachez (15 voix) et une abstention.

"*Ce vote ne fait que confirmer le travail entrepris par Christian Knoerr et son équipe il y a quelques années*, a souligné l'adjoint au maire délégué à la vie maritime. *Les enjeux actuels sont importants, surtout pour l'année qui vient, car il faut garder un maximum de bateaux dans la Calanque. Par ailleurs, et vous le voyez tous les jours, la restauration du château progresse bien et c'est un signe positif.*"

Claude RIVIÈRE

Un jour pour nettoyer la calanque

En tête des actions 2018, la grande journée de nettoyage des fonds sous-marins, sera organisée samedi 21 avril, en partenariat avec la mairie de Cassis, la FSN13 et le Parc national des Calanques, par la Section subaquatique Sévigné Sainte-Marguerite avec toutes les associations de la calanque et de nombreux clubs de plongée extérieurs.

Contact et inscriptions: Robert Charron ✆ 06 77 02 22 23, courriel subaquatiquesevigne@orange.fr

35 mètres cubes de détritus retirés des fonds de Port Miou

Le maire est venu saluer les bénévoles qui ont sorti quelque 35 m³ de déchets envasés dans les fonds de la calanque. /PHOTO C.R.

Samedi dernier par une journée carrément estivale, s'est déroulée à la Calanque de Port Miou, site de mouillage léger géré par la commune, la "Journée calanque propre". Un grand nettoyage de printemps des fonds sous-marins organisé pour la 9e année consécutive sous les auspices de l'Union nautique de Port Miou et des Calanques (UNPMC) par les quatre clubs de la calanque (CNPM, YCCC, UPPM et PMPP), en partenariat avec la ville de Cassis et le concours des plongeurs du Subaquatique Sévigné Sainte-Marguerite et de nombreux autres clubs régionaux.

L'opération - qui a mobilisé plus de 250 personnes dont 85 plongeurs - s'est déroulée en présence de Danielle Milon, maire de Cassis, de son adjoint à l'environnement et à la vie maritime, Marc de Caneva, de Fabrice Jullien-Fiori, conseiller communal et territorial, de représentants du Parc national des Calanques et des Affaires maritimes, de Michel Lamberti, président de l'Union nautique Marseillaise (UNM) et de Anne-Claire Jacquet, coordinatrice pour la France de l'association Jour de la Terre.

Une matinée bien remplie pour les plongeurs et les terriens qui ont sorti du fond de la calanque et acheminé en déchetterie une incroyable quantité des débris les plus variés : un véritable inventaire à la Prévert où dominaient chaînes d'amarrage rouillées et pneus d'un autre âge, mais aussi batteries, ferrailles de toutes sortes, moteurs, treuils, pontons flottants (percés !)...

"*Comme chaque année*, a souligné Yves Attali, le président de l'UNPMC, en remerciant l'ensemble des participants, *vous avez retiré 35 m³ de déchets - environ 10 tonnes - enfouis depuis 40, 50, voire 60 ans dans la vase à une époque, celle de l'exploitation de la carrière, celle où le respect de l'environnement n'était pas dans les esprits. Un travail sans fin, chaque année vous retirez ceux qui sont remontés et l'année suivante, de nouveaux détritus encore plus anciens remontent à la surface de la vase. Je vous félicite tous et vous remercie de rester présents à nos côtés, c'est tellement important pour l'avenir de la calanque. Et n'oubliez pas, je vous donne rendez-vous après l'été, en octobre, pour le nettoyage - terrestre cette fois - du plateau.*"

Plus de 250 personnes mobilisées, dont 85 plongeurs...

"*L'opération d'aujourd'hui est très forte et très importante*, a conclu l'élu Marc de Caneva. *Très forte, car peu d'opérations de ce type mobilisent autant de monde et de moyens. Très importante, car elle montre ce qu'on sait faire ici en travaillant main dans la main entre la ville et tous les clubs de la calanque fédérés par l'Union nautique, une gestion exemplaire et équilibrée de l'environnement entre la mairie, le Parc National des Calanques, ici présent, et les plaisanciers. Un grand merci à tous les participants et à Michel Lamberti qui nous honore de sa présence.*"

Claude RIVIÈRE

De nombreux clubs de plongée ont participé : Section subaquatique Sévigné Sainte-Marguerite, CEA-Areva Cadarache, Eau Secours Marseille, Neptune-Club Plongée Environnement, Club subaquatique Luynois, Codep 13 (Fédération française d'études et sports sous-marins, commission apnée), CSL Gendarmerie maritime Marseille, Brigade Nautique Martigues, Club Nautique Provençal Recherche Scientifique Pointe-Rouge, CSM plongée, GPES La Ciotat... Et de nombreux individuels.

Dans le port aussi...

Simultanément, une opération de nettoyage du plan d'eau portuaire et de ses abords et une action de sensibilisation des plaisanciers et des Cassidens, a eu lieu sous la conduite des responsables municipaux et en partenariat avec le Cercle nautique de Cassis, dans le Port départemental de Cassis, géré comme on le sait depuis le 1er janvier dernier par la ville de Cassis qui a en a la délégation de compétence. C.R.

Les déchets retirés des eaux à Port Miou pourraient figurer dans une sorte d'inventaire à la Prévert... Parallèlement, l'opération port propre a elle aussi permis d'extraire de la vase de nombreux déchets, dont des filets de pêche. /PHOTOS C.R. ET E.RUF

13 à la Voile 2017

Les Embiez 2017

Soirée YCCC 2017

Activités Subaquatiques 2018

Le club Subaquatique Sévigné Sainte Marguerite en accord avec le YCCC propose tout au long de l'année des activités subaquatiques (nage avec palmes, plongée, randonnée subaquatique, descente de rivière…) ayant pour but d'amener ses adhérents à une vie associative à travers une discipline sportive.

Ce projet a pour objet de favoriser par tous moyens appropriés la connaissance du monde subaquatique.

Jadis réservé à une élite de privilégiés, la plongée est de plus en plus accessible à tous.

Ce sport est avant tout une activité de pleine nature pratiquée par des amateurs sans idée de compétition.

La pratique de la plongée et des activités subaquatiques ont un caractère sportif et chacun devra observer des règles bien définies pour ne pas mettre sa vie en danger.

Le goût du risque est pour certains une motivation supplémentaire d'entreprendre une activité demandant beau coup de maîtrise de soi. Cette évaluation du danger doit se faire en fonction de ses propres compétences.

Pour mener à bien ces activités l'association s'engage :

1) à assurer en son sein la liberté des droits de défense, d'interdire toute discrimination et de veiller à l'observation des règles déontologiques définies par le Comité Olympique et Sportif Français.
2) à respecter les règles d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines pratiquées par ses membres.
3) à respecter les équipements du club mise à la disposition des participants à l'activité.

L'association se donne pour mission d'associer les adhérents des clubs à la protection de la Calanque et propose des animations tout au long de l'année où vous pouvez vous inscrire selon vos possibilités.

voir calendrier des prévisions 2018

Nous terminons ces informations par dresser un bilan du nettoyage de la calanque de Port-Miou organisé par le club Subaquatique Sévigné et l'Union Nautique de Port-Miou et des Calanques avec la collaboration de la Mairie de Cassis et de diverses associations de plongeurs.
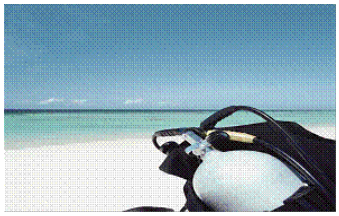
Ce nettoyage sous-marin a eu lieu le Samedi 21 Avril 2018 a connu un immense succès avec 108 plongeurs et 180 bénévoles, usagers de la Calanque, et qui s'est terminé par un repas pris en commun sur "l'esplanade" de la carrière.